

RAPPEL AUX ORGANISATEURS : Pour qu'une épreuve compte pour le Championnat de Belgique, il faut que le trial soit inscrit au calendrier national 2 mois avant la date, et que le Règlement Particulier soit renvoyé pour approbation au secrétariat de la Commission Sportive 2 mois avant la date de la course. Toutefois les épreuves inscrites au calendrier après le 1 juillet de l'année en cours ne pourront pas compter pour le Championnat de Belgique. (Art.03/25)

REGLEMENT PARTICULIER



Nom du Club Organisateur Royal Mons Auto Moto Club.....

Adresse du Correspondant du Club Organisateur :4, place de saint Symphorien,

7030 Saint Symphorien

Tél.:0472.../...32 04 73..... - E-mail : codescamps@gmail.com

Début de l'épreuve « TRIAL..... »

Art.1. Le club susmentionné organisera le ..9.../...Novembre...../2025.... un :
Trial National / Européen / International (*)
Ouverte pour les catégories suivantes : Trial Elite Jaune – Trial S1 Rouge – Trial S2 Blanc – Trial S2
Blanc Senior– Trial S3 Vert/blanc - Trial S3 Vert - Trial S3 Vert—12 – Trial S4 Bleu/vert – Trial S4 Bleu
– Trial S4 Bleu-12 – Trial Classic Bleu – Trial Youth ES1 Mauve** - Trial Youth ES2 Noir** – Trial Fun**

** uniquement sur les 8 zones du terri de Ciplu

Lors de cette épreuve, une initiation kids – motos électriques sera / ~~ne sera pas organisé~~ (*).

Art.2. L'épreuve sera régie par le Code Sportif National Belge, et ses annexes respectives (Manifestations
Nationales et Européennes) (*)

L'épreuve sera régie par le Code Sportif FIM, et ses annexes respectives (Manifestations
Internationales)(*)

Art.3. Les officiels de service suivants ont été désignés :

DIRECTEUR DE COURSE : Pascal Mathy:....0479./...38 11 98.....

DIRECTEUR DE COURSE ADJOINT :XXXXX

COMMISSAIRE D'ORGANISATION :Charles-Olivier Descamps :0472...../...32 04 73.....

COMMISSAIRE(S) TECHNIQUE (S) :XXXXX

RESPONSABLE DU SERVICE MEDICAL : Hainaut Ambulance.....

Cette liste non exhaustive ne fait pas mention d'autres officiels tels que par exemple les délégués des sections provinciales, les chronométreurs, les contrôleurs de sections, etc...

Communications urgentes le jour de l'épreuve :

Nom :Charles-Olivier Descamps GSM .0472 32 04 73...../.....

Art. 4. **Le contrôle technique** aura lieu à partir de **08:00 jusqu'à 10h15** à l'adresse suivante :

Terri de Ciplu 7024 Ciplu

Art.5. **Les inscriptions** se feront à partir de **08:10** à l'adresse suivante :

Terri de Ciplu 7024 Ciplu

Art.6. Le premier départ sera donné à 09h30 de minute en minute suivant la liste des heures de départ envoyée aux licenciés et affichée au bureau d'inscription dans l'ordre suivante des catégories:

Trial Classic Bleu, Trial S4 Bleu, Trial S4+ Bleu/Vert, Trial S4 bleu -12 ; Trial S3 Vert, Trial S3+ Vert/Blanc, Trial S3 vert -12,Trial S2 Blanc, Trial S2 Blanc Senior, Trial S1 Rouge, Trial Elite Jaune.

Les coureurs de la catégorie TRIAL FUN pourra prendre le départ à partir de 9h30.

Les catégories Youth ES2 Noir et Youth Open ES 1 Mauve partent ensemble à 9h30 avec leurs contrôleurs, ~~sur des zones spécifiques~~ sur les 8 zones du terroir de Ciply

Un trou de 3 minutes sera laissé entre les catégories pour permettre d'insérer dans le timing les éventuels pilotes inscrits le jour de l'épreuve

Art. 7. Le temps de course (suivant l'art. 03/12.5) déterminé par l'organisateur est de : **6 heures.30 minutes** (+ 20 minutes pénalisantes)

Nombre de sections prévues par tour : 12 sections sur 3 sites avec inter zone

Nombre de tours prévus : 3.....tours

Art. 8. Tout pilote s'écartant de l'itinéraire, et / ou empiétant sur des propriétés riveraines, etc. sera automatiquement déclassé, et les dégâts éventuellement occasionnés seront portés en compte de ceux-ci (Art. 03/12).

Art. 9. Inscriptions - Droit d'inscription :

Les participants doivent s'inscrire via le site <https://fmbtrial.ris-timing.be/> au plus tard pour le vendredi midi avant l'épreuve. Le paiement électronique effectué lors de l'inscription via <https://fmbtrial.ris-timing.be/> officialisera l'inscription à l'épreuve. Le pilote non inscrit au préalable et/ou dont le montant de l'engagement n'est pas payé au club pour vendredi midi verra son droit d'engagement majoré de 15 €. Il devra envoyer un mail à « demathieuc@gmail.com » pour pouvoir avoir une heure de départ et les cartes prêtent à la table

Le club organisateur se réserve le droit de retenir la totalité du montant de l'inscription pour frais administratifs à tout pilote inscrit et ne se présentant pas le jour de l'épreuve. Néanmoins si le pilote prévient le club organisateur au plus tard le lundi précédent l'épreuve et s'il fournit un justificatif (certificat médical) le montant payé sera remboursé. Plus aucun remboursement ne sera accordé après l'épreuve.

- **Droit engagement de 40 €** pour les coureurs qui s'inscriront **en avance** via le site web de la FMB suivant la procédure ci-dessus.
- **Droit engagement de 55 €** pour les coureurs qui s'inscriront **sur place**
- **Droit engagement de 25 € pour les coureurs Trial Fun (hors classement et uniquement payable sur place, y compris licence 1 manifestation)**
- Droit engagement de **5 €** pour tous les **assistants**.

Les pilotes non détenteurs d'une licence Trial annuelle s'acquitteront, en plus, la somme de **25 €** pour la licence 1 manifestation (**30 €** pour les coureurs Youth - **40 €** pour les coureurs étrangers - **35 €** pour les assistants) **à condition que la licence 1 manifestation a été souscrite en avance via l'application My FMB-BMB (Magelan)** à télécharger du site internet <http://www.fmb-bmb.be>. **Le prix est majoré de 15 EUR pour les licences 1 manifestation souscrite sur place à l'exception de la catégorie Trial Fun (uniquement souscription licence 1 manif sur place)**. Les licenciés 1 manifestation devront présenter leur carte d'appartenance à un club statutairement membre effectif FMWB/MOTORSPORT VLAANDEREN. La caution du dossard est de 10 Euros remboursables en fin d'épreuve (dossard nettoyé et non endommagé).

Le pilote et son assistant doivent se présenter au bureau d'inscription entre 8h10 et 10h30. En cas de l'arrivée après 10h30, le départ sera refusé (sauf en cas de force majeure approuvée par le directeur de course)

Art. 10. Les réclamations devront être déposées par écrit entre les mains du directeur de course, dans les 30 minutes qui suivent l'affichage officiel des résultats, accompagnées de la somme de 115 Euros par objet de réclamation, remboursable si le bien fondé en est reconnu par le Bureau permanent de la Commission Sportive Nationale. Aucune réclamation ne sera acceptée contre les constatations de fait émanant des officiels de service.

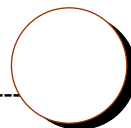
Art. 11. Un exemplaire du présent règlement particulier devra obligatoirement être affiché au Bureau de Course.

Art. 12. Cette épreuve sera / ne sera pas (*) organisée exclusivement sur circuit fermé.

Signature du Commissaire d' Organisation :

.....

Cachet du Club Organisateur



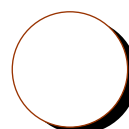
Règlement approuvé par le Directeur de course le/...../20.....

Je soussigné..... Directeur de course, déclare que le R.P. de cette épreuve est rédigé en accord avec le Code Sportif, et ses annexes respectives.

Signature du Directeur de Course

.....

Sceau de la Commission Sportive Nationale



Remarques éventuelles émanant du Bureau Permanent de la Commission Sportive Nationale :
